

Pouvoirs dans la Caraïbe

Revue du CRPLC

Spécial | 1997 Sciences sociales et Caraïbe

Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer

1952-1963

Monique Milia



Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/plc/739

DOI: 10.4000/plc.739 ISSN: 2117-5209

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1997

ISSN: 1279-8657

Référence électronique

Monique Milia, « Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], Spécial | 1997, mis en ligne le 16 mars 2011, consulté le 21 septembre 2021. URL: http://journals.openedition.org/plc/739; DOI: https://doi.org/10.4000/plc.739

© Pouvoirs dans la Caraïbe

Histoire d'une politique d'émigration organisée pour les départements d'outre-mer

1952/1963

par Monique MILIA, Doctorante en Sciences Sociales Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

L'émigration organisée par l'Etat français dans le cadre du Bureau pour le développement des migrations intéressant les Départements d'Outre-mer (BUMIDOM) a fait l'objet d'étude de nombreux travaux de recherches. Or la politique d'émigration organisée pour les Départements d'Outre-mer (DOM), naquît bien avant la mise en place de cette institution et fut organisée avec des Bureaux similaires. Peu connus, le Bureau intéressant les personnes immigrées en Guyane (BIPIG) et le Bureau pour le développement agricole (BDPA) ont cependant organisé les premières installations d'Antillais en Guyane française et de Réunionnais, à Madagascar. Ces mouvements migratoires dirigés vers d'autres territoires d'Outre-mer et vers la France hexagonale, s'ajoutent à une émigration spontanée¹. Quelles sont les raisons qui ont poussé l'Etat français à contrôler l'émigration des domiens, alors qu'il existait parallèlement une émigration spontanée ? Quels sont les moyens ont été ?

Cet article² s'intéresse à la spécificité de cette politique d'Etat. La période étudiée se situe entre la venue de Réunionnais à

¹. En opposition à l'émigration organisée par ces Bureaux, l'émigration spontanée concerne toute personne venue sans le concours de ces organismes avant, pendant ou après la période citée.

². Cet article reprend en partie notre sujet de DEA, qui sera poursuivi en thèse.

Madagascar (1952) dans le cadre du BDPA, et se termine lors de la création officielle du BUMIDOM (1963). Elle révèle deux phases distinctes dans l'histoire de cette émigration organisée. La première (1952/1960) que nous qualifions «d'expérimentale», concerne une politique migratoire réalisée à petite échelle au niveau des structures et du nombre de migrants, vers deux territoires d'Outre-mer, Madagascar et la Guyane française. La deuxième phase (1960/1963), à l'opposé, voit la réalisation d'une émigration de masse vers la France hexagonale, avec des moyens financiers et des équipements plus importants.

Trois fonds d'archives ont été étudiés pour cette période :

- les rapports et communications du Commissariat Général au Plan d'équipement et de modernisation (CGP)³ aux Archives Nationales, qui permettent à la fois de comprendre la naissance de cette politique d'Etat et de resituer cette émigration dans le cadre plus général de la politique d'immigration française.
- au Centre des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (CAOM), les cartons provenant du Fond d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'Outre-mer (FIDES). Ceux-ci traitent des accords économiques passés entre la France et les territoires de l'Union française, notamment Madagascar et la Guyane française. Nous avons aussi consulté dans le Fond Ministériel série Affaires économiques, cinq cartons versés à ce centre d'archives en début d'année 1996 par le Ministère des DOM TOM. Ils proviennent de l'administrateur Paul Bourillon, ancien fonctionnaire ayant travaillé pour le CGP et le Ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer

Nous verrons donc dans une première partie, la naissance de la politique d'émigration organisée. Puis dans une seconde partie, nous aborderons les premières expériences d'installation humaine à Madagascar et en Guyane française. Enfin dans une dernière partie, nous évoquerons l'organisation d'une émigration de masse vers la France hexagonale.

³. Fond 80AJ.

MODERNISER LES DOM

Le 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion deviennent des départements français. L'un des objectifs prioritaires du gouvernement est l'amélioration du niveau de vie, afin que ces territoires rattrapent leur retard vis-à-vis des départements hexagonaux. «La transformation de ces territoires en des pays modernes »4 s'élabore conjointement dans le cadre du CGP (Plans de 1947 à 1954) et du Plan décennal de développement social et économique (1946/1956) concu pour les territoires de l'Union française. L'orientation prise par ces différents Plans tient compte des spécificités de chaque département. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, petits départements insulaires ont comme points communs une économie basée principalement sur la monoculture du sucre et un fort accroissement démographique. Pour ces trois départements, le programme est axé sur la modernisation de l'agriculture, le développement d'autres secteurs industriels comme le tourisme et l'équipement en infrastructures. A l'opposé, la Guyane française possède un territoire plus vaste mais peu peuplé (90 000 km² pour 28 000 habitants en 1946 contre 2 500 km² pour la Réunion et 242 000 habitants à la même date⁵). Le programme vise ici l'exploration du territoire afin d'y trouver des débouchés commerciaux. Le bilan des réalisations entreprises au cours des cinq premières années montre une lente modernisation des DOM. Dans les rapports du deuxième Plan, il est notifié qu'en Guyane française la prospection des richesses naturelles se poursuit dans le but d'une mise en valeur économique du territoire. En Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion une nette amélioration au niveau de l'aménagement du territoire (création d'un réseau de routes, d'aérodromes etc...) et de l'équipement (distribution d'eau, construction d'hôpitaux, d'écoles etc...) est constatée. Mais plusieurs obstacles freinent le développement économique et social des DOM : le manque de main d'œuvre en Guyane et, à l'opposé, l'accroissement constant de la population aux Antilles et à la Réunion,

⁴. Journal Officiel de la République française, Assemblée nationale, séance du 12 avril 1946, p. 1758.

⁵. Archives Nationales, 80AJ3, rapport du CGP, p. 298.

auquel s'ajoute pour ces trois derniers départements des ressources naturelles limitées et l'impossibilité de créer un grand nombre d'industries nouvelles. L'aspect le plus important souligné dans les rapports de ce Plan est l'accroissement démographique. Le tableau cidessous donne les chiffres du recensement de 1954⁶.

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
Population totale	229 120	27 863	239 130	264 370
Densité démographique au Km ²	134	0,3	218	109

Il montre le contraste entre la situation démographique de la Guyane et celle des départements insulaires. Pour ces derniers, les rapports du deuxième Plan posent l'accroissement de la population comme le problème majeur. L'amélioration du niveau de vie peut y être envisagée, « mais un examen de la question permet de reconnaître là qu'il ne s'agira d'une solution très partielle et qu'en fait il n'y a qu'une seule issue à l'encombrement démographique de ces trois départements : l'émigration »⁷.

C'est donc au cours du second Plan que naît la politique d'émigration organisée pour les DOM. Les théoriciens de ce Plan avancent le raisonnement suivant : l'accroissement démographique est constant à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, où la population locale est jeune. Or, la production économique de ces départements s'avère insuffisante pour combler les besoins de la population et diminuer le chômage. Donc, « Une émigration importante vers d'autres territoires ayant des ressources plus importantes est indispensable. Elle

⁶. Archives Nationales, 80AJ118 : premier recensement établit par l'INSEE pour les DOM.

⁷. CAOM: Fond Ministériel, carton 64 FIDES, note verbale, 1955, p. 2.

doit être organisée rationnellement »⁸. Les différents rapports soulignent un déséquilibre entre les objectifs économiques du Plan, et la réalité des conditions d'existence dans ces départements. L'accroissement démographique annihile ces objectifs. L'avenir économique de ces territoires passe par une diversification de la production et par la création d'industries nouvelles, mais les ressources naturelles sont limitées et la possibilité de créer de nouvelles industries, restreintes. A partir de là, se pose le problème crucial de l'emploi de la population active. Il faudrait pouvoir fournir un certain nombre d'emplois pour occuper la main d'œuvre croissante. Dans l'impossibilité de résoudre localement les questions démographique et économique de ces îles, le gouvernement opte pour l'émigration.

L'objectif de cette politique migratoire est d'agir dans l'immédiat et à long terme sur la courbe démographique. Pour ce faire, le gouvernement français utilise deux sociétés d'Etat, le BDPA et le BIPIG créés en vertu de la loi du 30 avril 1946. Celle-ci « prévoyait l'établissement, le financement et l'exécution de plans d'équipement et de développement pour les territoires outre-mer »9, grâce à des sociétés d'économie mixte et des sociétés d'Etat. Le BDPA créé par l'arrêté du 29 avril 1950, a pour mission « de préparer et de réaliser une politique progressive d'immigration d'agriculteurs dans des terres tropicales inexploitées parce que insuffisamment peuplées »¹⁰. Des études sont menées au Cameroun, à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie. En 1951, le BDPA envoie un groupe d'étude à Madagascar explorer quatre régions : l'Ankaizina, le Soveana, l'Itasy (où se trouve la Sakay) et le Tampoketsa. Cette mission concerne le domaine agricole et non l'immigration. En 1952, sur ordre des Ministères de l'Intérieur et de la France d'Outre-mer, le BDPA est chargé de « réaliser une première expérience d'immigration réunionnaise à Madagascar dans la région de la Sakay »¹¹. Ce Bureau dont la mission première concerne

⁸. Archives Nationales : carton 80AJ/18, projet du 2^e Plan d'équipement et de modernisation, p. 143.

^{9.} Avis et rapport du Conseil Economique, 1961, p. 106.

¹⁰. Archives Nationales: carton 940380 article 16, mission Vuillaume, p. 6.

¹¹. CAOM, Fond Ministériel, carton 64 dossier 493, note verbale sur le BDPA, p. 4.

l'installation d'agriculteurs venant de territoires surpeuplés d'autres territoires d'Outre-mer, s'occupe, à partir de cette date, principalement, de l'implantation de Réunionnais à Madagascar. Le BIPIG créé officiellement le 11 février 1950, accueille majoritairement des réfugiés (arrivés dès 1949) en provenance de l'Europe orientale lors des premières années de son existence dans le cadre d'un accord passé entre la France et l'Organisation internationale des réfugiés en 1948 relatif à l'accueil des personnes en France et en Algérie. Cette société doit « procéder à l'installation de personnes déplacées, créer des activités pour leur permettre de subsister en gagnant un salaire »¹². La même année le Ministère de la Santé publique et de la population met en place un système d'émigration vers la Guyane pour les Antillais. Une centaine de familles (essentiellement d'agriculteurs) s'installent en Guyane française contre remboursement du voyage. Ce Ministère juge alors utile d'utiliser le BIPIG pour attirer les familles vers ce territoire. Le BDPA et le BIPIG deviennent ainsi les instruments officiels d'une politique d'émigration organisée, solution au problème démographique et économique de ces départements.

LES PREMIERES EXPERIENCES D'EMIGRATION ORGANISEE

Le fond d'archives provenant de Paul Bourillon des premières expériences d'émigration organisée à Madagascar et la Guyane permet de donner un tableau des conditions d'une politique d'émigration réalisée à grande échelle par la suite vers la France avec le BUMIDOM.

Les Réunionnais à Madagascar : la Sakay

Le choix de la Grande Ile pour l'émigration réunionnaise tout comme celui de la Guyane française n'est pas un fait nouveau. Des mouvements migratoires spontanés amenèrent les Réunionnais vers

 $^{^{\}rm 12}.$ CAOM, Fond Ministériel Affaires économiques carton 930.

Madagascar, notamment près de la base militaire de Diego-Suarez. Selon Techer¹³, 14 800 émigrants Réunionnais vivent à Madagascar en 1946. Face au problème démographique, l'émigration est proposée comme « la solution unique, du moins la principale au problème réunionnais »14. Deux missions entre 1941 et 1950 (Bolon Chamlay et Beranger/Coste/Rouquie) étudient les possibilités d'émigration vers cette île. En 1951, le BDPA fait des études dans quatre régions de Madagascar et, en 1952, l'émigration organisée de familles réunionnaises commence. La rapidité d'organisation de cette émigration paraît surprenante, d'autant plus que l'endroit est isolé (il faut compter deux jours pour se rendre à Tananarive la capitale), les terres sont considérées comme «irrécupérables par la plupart des techniciens (...) et ne présentent « aucun intérêt économique » et sont même « dédaignées par les producteurs locaux » 15. Pourtant en novembre 1952, 15 familles s'y installent. Les débuts sont difficiles. Deux mois plus tard, le BDPA rapatrie six familles et une épidémie de rougeole provoque le décès de plusieurs enfants. L'année suivante, la ferme se transforme en village école. Babet-ville du nom du député réunionnais Raphaël Babet militant convaincu du bien fondé de l'émigration. Comment fonctionne ce village? On y forme des stagiaires pour le défrichage et la culture des terres dont la superficie est à l'échelle des exploitations individuelles qu'ils recevront par la suite. Car toutes les familles possèdent leur propre ferme et doivent la rentabiliser. Un programme d'élevage et de culture est fixé chaque année. Le village fonctionne en autarcie, avec ses écoles, ses exploitations agricoles et ses organisations commerces. ses coopératives. En 1958, les responsables du BDPA estiment la phase expérimentale de la Sakay terminée et envisagent pour 1960 l'implantation de 5 000 Réunionnais. Mais le début des années 1960 marque l'avènement d'une seconde phase dans la politique

¹³. Rapport d'Alain Techer sur *Le BUMIDOM et la migration guadeloupéenne, martiniquaise et réunionnaise*, non publié, non paginé, qui se trouve à la bibliothèque de l'ANT.

¹⁴. CAOM, Fond Ministériel FIDES carton 25 dossier 190.

 $^{^{\}rm 15}.$ Rapport d'activités du ${\tt BUMIDOM}$ 1963 pour ces trois extraits, p. 43.

d'émigration organisée, avec une émigration de masse tournée vers la France et aussi la fin de « l'aventure » Antillaise en Guyane française.

Les Antillais en Guyane française : St Jean du Maroni

L'expérience tentée en Guyane française se situe dans la lignée d'une émigration spontanée vers ce territoire depuis le XIX^e siècle. L'éruption de la Montagne Pelée entraîne un exode de la population, 235 familles quittent alors la Martinique et s'installent en Guyane française où elles fondent le village de Montjoly (aujourd'hui Rémire-Monjtoly). En 1938 le gouverneur de ce territoire étudie un projet d'implantation de familles d'agriculteurs Martiniquais. La deuxième guerre mondiale ne lui laisse pas le temps de l'expérimenter. En 1945, une délégation du Conseil Général travaille sur la mise en valeur du territoire, et le problème de reconversion des établissements pénitentiaires abandonnés, dont celui de St-Jean du Maroni. Le BIPIG s'y installe quatre ans plus tard avec 20 familles. A la lecture des archives provenant du CAOM, trois phases dans la vie de cette société se dégagent :

- 1949/1952 : l'immigration et la restauration du village d'accueil. A la fin de l'année 1952, 60 familles y sont installées.
- 1952/1957 : transformation du village d'accueil en village de production. La production doit répondre aux besoins du centre et à long terme à ceux du territoire. En 1957, est ouvert un centre de formation professionnelle pour adultes. Le village est composé notamment de commerces, d'écoles et d'une coopérative de vente.
- 1953 : utilisation du Ministère de la santé publique et de la population, du BIPIG pour favoriser l'installation d'Antillais en Guyane. L'utilisation de la main d'œuvre antillaise et surtout martiniquaise est proposée par le Commissariat Général du Plan. Sur 4508 entrées comptabilisées entre 1947 et 1957 en Guyane française, 430 personnes résident et travaillent au village. Les autres sont employées par des entreprises privées comme le Bureau minier

guyanais ou la plantation Volumenie et Champlain. Il faut noter que le BIPIG participe pleinement au développement de la Guyane française conçu dans le Plan décennal. Celui-ci envisage d'orienter l'économie vers l'agriculture et l'élevage. Les services agricoles sélectionnent dans ce but des familles d'agriculteurs antillais (une trentaine) candidates à l'installation en Guyane française. Le BIPIG développe sur ce territoire une immigration temporaire (la société est dissoute en 1960), faute de structures suffisantes pour recevoir un nombre massif de migrants. L'idée de se servir de la Guyane française comme d'un exutoire au problème démographique des Antilles, et d'employer cette main d'œuvre pour la mise en valeur est reprise en 1961 avec le Service Militaire Adapté (SMA). Cette même année, le gouvernement donne une nouvelle dimension à l'émigration domienne.

L'EMIGRATION DE MASSE

La nécessité d'une politique d'émigration plus conséquente a été mise au jour lors du III^e Plan. Le IV^e Plan reprend cet objectif et pour la première fois encourage l'émigration des Antillais et des Réunionnais vers la France hexagonale. Les arguments présentés au CGP relèvent des domaines démographique et économique. Pourtant, il nous semble qu'il existe un lien entre l'organisation de l'émigration des domiens vers la France hexagonale et la période de tensions politiques et sociales du début des années 1960 dans les DOM. Face aux mouvements autonomistes et indépendantistes, le gouvernement français n'a-t-il pas tenté de contrôler ces territoires par le biais d'un dispositif migratoire encadré par le BUMIDOM et l'Armée ? Dans notre optique d'établir une histoire de l'émigration organisée avec ses différentes étapes, il nous paraît indispensable de ne pas oublier ces événements.

La politique d'émigration organisée des Antillais et des Réunionnais vers la France hexagonale prend forme et est exécutée lors du IV^e Plan. Pourquoi le gouvernement décide-t-il d'envoyer l'excédent de ces populations vers la France hexagonale, alors qu'il planifie jusque-là leur émigration vers d'autres territoires d'Outremer ? Pour le gouvernement l'émigration reste la solution pouvant

150 Monique MILIA

produire des effets sur le long terme, elle doit être maintenant organisée avec ampleur. Le choix de l'Hexagone est premièrement à mettre en relation avec sa capacité d'accueil. L'accroissement démographique des départements insulaires est tel, que les deux territoires précédemment utilisés (Madagascar et la Guyane française) sont estimés trop petits pour recevoir le surplus de population. L'expérience réunionnaise de la Sakay à Madagascar est considérée comme un franc succès y compris par les autorités malgaches. A partir de 1955, le BDPA adopte le projet d'installation de 100 familles par an. Or « la commission départementale du Plan estime que pour stabiliser la situation il est indispensable de favoriser l'émigration de 4 000 personnes par an »16. La Sakay ne peut accueillir autant de monde. Le Ministre en charge du Sahara et des DOM TOM demande alors au BDPA, d'une part de continuer l'émigration des Réunionnais à Madagascar, d'autre part d'étudier les possibilités d'émigration vers la France et vers d'autres territoires d'Outre-mer. En ce qui concerne l'émigration des Antillais vers la Guyane française, elle reste la solution théorique la plus réalisable compte-tenu de la proximité de ce département et de ses besoins en main d'œuvre pour sa mise en valeur. Mais les échecs précédents, notamment ceux du BIPIG font douter le gouvernement d'une immédiate réussite. Le coût d'ailleurs de cette émigration est trop élevé, en partie faute d'infrastructures suffisantes en Guyane française. A partir de là, «la métropole est le seul territoire antillaise »¹⁷. l'émigration pratiquement à ouvert l'émigration réunionnaise à Madagascar et les tentatives d'émigration antillaise en Guvane française continuent parallèlement à celle tournée vers la France.

Le second choix concernant l'émigration domienne vers la France hexagonale est motivé à la fois par la situation économique des DOM et de l'Hexagone. L'émigration se présente comme une solution partielle au problème du chômage. Comme nous l'avons écrit précédemment, la situation démographique freine le développement

¹⁶. Archives Nationales, carton 940380 article 6.

¹⁷. Archives Nationales, carton 80AJ/198, rapport Pellier sur *Nécessités et possibilités de l'émigration pour les habitants de la Guadeloupe et de la Martinique*, p. 21.

économique et social, et le niveau de vie ne s'est guère amélioré. Le IV^e Plan prévoit la création d'environ 22 000 emplois pour les trois départements insulaires, alors qu'il en faudrait 35 000 au mieux pour absorber une partie de la main d'œuvre. C'est pourquoi « si l'on veut éviter d'accroître le chômage et de détériorer le niveau d'existence de la population, il faut nécessairement organiser sans plus tarder un mouvement d'émigration au départ de ces trois départements » 18. L'émigration domienne résout ainsi la différence entre le nombre d'emplois possibles et le nombre qu'il faudrait réellement créer. En outre, elle arrive dans l'Hexagone au moment où le manque de main d'œuvre se fait cruellement sentir. Depuis la fin des années 50 et surtout au moment de la guerre d'Algérie, l'Etat fait appel aux travailleurs immigrés en raison de l'insuffisance de la population active dans une France en pleine expansion économique. Afin de réussir cette deuxième phase de la politique d'émigration organisée, le gouvernement crée un organisme central : le BUMIDOM. Le gouvernement Debré en place depuis janvier 1959 joue ici un rôle primordial. Député réunionnais de 1963 à 1987. Debré par ses idées marquent un tournant au niveau de la politique du gouvernement français à l'égard des DOM. En effet, nous notons depuis son avènement une plus importante prise en compte des problèmes de ces départements et une recherche de solutions, dont la principale est l'émigration massive vers la France hexagonale. Le premier contact officiel du Premier Ministre avec un DOM se fait à la Réunion¹⁹. Il accompagne le Président de la République le Général De Gaulle en juillet 1959, et repart frappé par le patriotisme réunionnais et les conditions de vie misérables. Désormais son objectif est d'équiper et de moderniser les DOM en axant surtout sa politique sur l'amélioration du niveau de vie (hygiène, santé, éducation etc...). Le 26 avril 1960, un décret permet au législateur d'élaborer des décrets et lois adaptés aux DOM. Une loi programme dotée d'importants crédits est votée le 30 juillet 1960 pour le développement économique et social notamment

¹⁸. Archives Nationales, carton 80AJ197, extrait du projet général de la Commission des DOM, p. 22

¹⁹. Voir *Michel Debré et l'île de la Réunion (1959/1967)* de Gilles Gauvin, Clamecy, l'Harmattan, 1996.

par les formation professionnelles. « Cette dernière décision que j'impose est capitale. Le BUMIDOM voit alors le jour »²⁰ dit Debré.

Si le BUMIDOM naît officiellement en 1963, c'est en 1960 que le Ministre en charge du Sahara et des DOM TOM, Jacquinot, demande la création d'une cellule spéciale dans le cadre du BDPA - le service central des migrations – pour s'occuper de l'émigration réunionnaise et antillaise. En septembre 1961 un comité interministériel adopte le principe d'une émigration fondée sur la solidarité nationale et la promotion sociale, définie ainsi par le Ministre Jacquinot : « appel aux seuls volontaires, promotion sociale des migrants des deux sexes dont les candidatures seraient retenues, caractère progressif du mouvement aboutissant en particulier à ce que la réussite des premiers implantés appelle de nouvelles candidatures, double dispersion professionnelle et géographique à l'intérieur de la métropole de telle sorte que les travailleurs soient orientés à la fois vers le plus grand nombre possible de métiers et de régions »²¹. Un programme débute en 1962. 903 Antillais et Réunionnais recrutés lors de missions aux Antilles et à la Réunion viennent dans l'Hexagone. Le BUMIDOM est institué par décret le 26 avril 1963, mais ce n'est qu'une formalisation d'une émigration organisée par l'Etat français depuis 1961 vers la France.

Ses activités ne se limitent pas à l'émigration. La société s'occupe aussi des problèmes d'insertion et d'adaptation des domiens. Elle encourage aussi les associations de regroupements culturels, qui facilitent les contacts entre personnes issues du même département. Comment fonctionne le BUMIDOM? Il fiche premièrement tous les candidats qui s'adressent à lui et ouvre un dossier pour les sélectionnés. Le BUMIDOM « s'adresse donc à des volontaires conscients des responsabilités qu'ils prennent et résolus à accomplir les efforts nécessaires pour s'intégrer dans un nouveau milieu économique et social »²². A partir de là, le Bureau donne aux candidats sélectionnés :

²⁰. Debré (M.), Gouverner 1858-1962, Paris, Albin Michel, 1988, p. 358.

²¹. BDPA, février 1963, *Rapport d'activités 1963 et Perspectives et programme 1963* par le service central des migrations intéressant les DOM, p. 2.

²² Rapport d'activité du виміром, 1963, р. 8.

• dans les DOM:

- le nécessaire pour voyager vers la France, principalement de l'argent est donné pour l'achat de vêtements;
- le transport vers la France. Le passage est gratuit pour tous ceux qui partent effectuer un stage dans un centre, ainsi que pour les migrants dont le salaire sera inférieur à 600 francs. Les autres participent aux frais de voyage.

• en France:

- le logement de transit est assuré par la société pour aller au centre de formation où chez le futur employeur, à l'hôtel ou dans les foyers;
- une partie des frais de voyage en cas de regroupement familial ; des logements sont attribués car le bureau possède un parc HLM. On leur donne aussi des aides sociales sous forme de prêts, de subventions obtenues par les caisses d'allocations familiales etc...

La politique migratoire pour les départements d'Outre-mer est donc mise en place pour faire face aux problèmes démographique et économique. En 1963, en dehors du BUMIDOM (2 000 domiens à la fin de cette année), le gouvernement poursuit l'implantation d'agriculteurs réunionnais à la Sakay. A cette date, 2500 Réunionnais vivent dans le village-école. Il existe aussi un projet d'installation d'agriculteurs Réunionnais dans le Midi de la France tandis que la Guyane est toujours considérée comme le territoire idéal pour l'émigration antillaise. La société d'assistance technique et de crédit social (SATEC) tente l'installation d'une dizaine de familles martiniquaises à Matoury. Le SMA dont les initiales signifient Service Militaire Adapté aux conditions économiques et sociales des Antilles et de la Guyane, créé en 1961 pour les Antilles et en 1965 pour la Réunion sous l'égide du Général Némo est «intégré dans l'ensemble des décisions concernant la politique d'émigration et le développement économique et social des

DOM »²³. Les objectifs du SMA sont d'une part de donner une formation professionnelle civile aux recrues pendant la durée de leur service, d'autre part de réaliser des travaux au profit des départements des Antilles et de la Guyane (routes, construction de maisons etc...). Le BIPIG, le BDPA et le BUMIDOM sont les instruments d'une politique rationnelle et se ressemblent dans leur fonctionnement. Ces trois sociétés sont dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elles possèdent aussi la qualité de commerçant et de ce fait sont inscrites au registre du commerce. Par exemple, la Sakay doit « s'intégrer dans la collectivité économique malgache, conserver à la France le bénéfice des investissements qu'elle a effectuée »²⁴. Toutes ont un siège social à Paris et une antenne locale, et reçoivent un financement du Fond d'investissement pour le développement économique et social des départements d'Outre-mer (FIDOM).

Cette politique migratoire conçue par l'Etat français comme le moyen immédiat de rétablir un équilibre démographique et d'enrayer le chômage, est devenue en fait partie prenante du système de développement économique et social des DOM jusqu'à nos jours. Les personnes nées dans les DOM ou originaires de ces territoires par leurs parents, forment numériquement une « troisième île »²⁵ sur le sol de la France hexagonale, issue de deux courants d'émigration, l'un spontané, l'autre rationnellement organisé.

²³. Service historique de l'Armée de Terre, carton 13H17, note secrète.

²⁴. Rapport du BDPA 1962, p. 27.

²⁵. Expression d'Anselin (A) dans son livre *L'émigration antillaise : la troisième île*, Paris, L'Harmattan, 1990. La communauté antillaise est numériquement aussi nombreuse que la population totale d'une de ces îles.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ANSELIN (A.), L'émigration antillaise en France : la $3^{ème}$ $\hat{\imath}le$, Paris, L'Harmattan 1990, 293 p.

CLAUDE-VALENTIN (M.), « Les antillais en France : histoire et réalités d'une migration ambigüe », $\it Migrants-formation$ n° 94, 1993, p. 5/14.

CONDON (S.), « Migrations antillaises et idéologie migratoire », $M\acute{e}tissage$ n° 2-3, 1995, p. 52/65.

CONDON (S.) et ODGEN (P.), « Emigration from the French Caribbean : the origins of an organized migration », *International journal of urban and regional research*, vol. 15, 1991, p. 505/523.

DOMENACH (H.) et PICOUET(M.), La dimension migratoire des_Antilles, Paris, Economica, 1992, 254 p.

GAUVIN (G.), *Michel Debré et l'île de la Réunion 1959-1967*, Clamecy, L'Harmattan, 1996, 341 p.

JOLIVET (M-J), « Migration et histoire de la Caraïbe française », *Cahier de l'Orstom*, 1985, vol. 21, p. 99/113.

KEMPENNERS(M.) et MASSE(R.), « Les migrations antillaises », *Bibliographie* sélective et annotée, Centre de recherche Caraïbes, Université de Montréal, 1981, 54 p.

Weber (A.), L'émigration réunionnaise en France, Paris, L'Harmattan, 1994, 447 p.

Résumé

Les mouvements migratoires des ressortissants des Départements d'Outre-mer vers la Caraïbe ou la France hexagonale, sont un trait majeur de l'histoire de ces territoires. Au début des années 1950, l'Etat français décide de contrôler en partie l'émigration des domiens. politique migratoire mise en place est présentée officiellement comme une solution aux problèmes cruciaux des Départements d'Outre-mer, à savoir l'accroissement démographique et le chômage. Trois sociétés d'Etat deviennent alors les instruments d'une politique d'émigration organisée. Le BDPA s'occupe des Réunionnais à Madagascar, le BIPIG des Antillais en Guyane française et le BUMIDOM des domiens en France. Nous distinguons deux étapes dans l'histoire l'émigration organisée : une phase expérimentale vers d'autres territoires d'Outre-mer de 1952 à 1960 : une phase d'émigration de masse vers la France hexagonale dès 1961. Les mouvements migratoires apparaissent en définitive comme une composante du développement économique social et politique de ces départements.

Mots-clés _____ migratoires

Mouvements migratoires
Politique migratoire - Sociétés d'Etat

Abstract

The migratory movements of people from the Overseas Departments towards the West Indies and Continental France are a major feature of the History of these territories. In the early 50's the French Government decided to control part y the emigration of people living overseas. The migratory policy then established was officially presented as a solution to the crucial problems of the Overseas department i.e. the demographic growth and the increase of unemployment. Three State agencies then became the instrument of an organized migratory policy. The BDPA in charge of the Réunionnais in the Malagasy Republic, the BIPIG in charge of the French West Indians migrated to French Guvana and the BUMIDOM in charge of the people from the Overseas departments migrated to Continental France. We distinguish two steps in the history of the organized migration: first an experimental period during which the migratory movements were directed towards the overseas territories from 1952 to 1963; a second period of mass migration towards the Continental France which started in 1961. As a matter of fact the migratory movements seem to be a part of the economical, social and political development of these departments.

··· _ ·· _ ·· Keys-words

Migratory movements - Migratory policy - State agencies.